



**POUR UN MONDE EXEMPT D'ARMES NUCLEAIRES :  
LA CONTRIBUTION DES PARLEMENTS**

**Document de travail présenté par  
Mme Yolanda Ferrer (Cuba), co-rapporteuse**

1. L'existence d'armes nucléaires et la menace d'emploi ou l'emploi potentiel de ces armes est incontestablement l'un des plus grands dangers pour la planète, tant aujourd'hui que demain. Aussi la lutte pour l'élimination totale et l'interdiction définitive de ces armes doit-elle faire partie des priorités de l'UIP, puisque c'est là le seul et unique moyen d'éviter la disparition de l'espèce humaine.
2. Aux termes de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), les Etats parties s'engagent à poursuivre des négociations pour parvenir à un désarmement nucléaire général et complet. Sur ce point, le TNP fait écho à la première résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies qui, dès le 24 janvier 1946, appelait à "éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives".
3. Dans la déclaration qu'elle a adoptée à sa dixième Session extraordinaire consacrée au désarmement, l'Assemblée générale des Nations Unies faisait la remarque suivante : "Aujourd'hui plus que jamais l'humanité est menacée d'autodestruction, du fait de l'accumulation massive, dans un esprit de compétition, des armes les plus destructrices que l'homme ait jamais fabriquées. Les arsenaux existants d'armes nucléaires sont à eux seuls plus que suffisants pour détruire toute vie sur la terre"<sup>1</sup>.
4. Cela est toujours vrai aujourd'hui et, malheureusement, on n'a très peu progressé en matière de désarmement nucléaire. Bien que la Guerre froide soit finie, les 19 000 armes nucléaires et plus actuellement disponibles, dont 2 000 sont utilisables immédiatement, continuent à représenter un risque réel d'anéantissement pour l'humanité.
5. L'emploi d'une part même infime de l'arsenal nucléaire actuel entraînerait un hiver nucléaire qui aurait des conséquences catastrophiques pour notre planète. Les études les plus récentes sur le sujet montrent que non seulement les théories qui avaient cours dans les années 1980 étaient justes, mais aussi que les effets de l'utilisation de ces armes dureraient au moins 10 ans, une durée bien supérieure à celle envisagée initialement.

---

<sup>1</sup> Documents officiels : Dixième Session extraordinaire. Supplément 4 (A/S-10/4).

6. Il est malheureux que les doctrines stratégiques de défense des Etats dotés de l'arme nucléaire justifient l'utilisation de ces armes. De même, il est regrettable que la stratégie de défense et de sécurité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) repose sur l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires et défende des idées injustifiables en matière de sécurité internationale, consistant à promouvoir et à mettre en place des alliances militaires et politiques fondées sur le principe de la dissuasion nucléaire.

7. Ce n'est pas la première fois que l'UIP s'intéresse à la question. A sa 120<sup>ème</sup> Assemblée (Addis-Abeba, avril 2009), elle a adopté une résolution recommandant que les parlements fassent en sorte de jouer un rôle aussi actif que possible et exhortent les gouvernements à tenir leurs engagements, à mobiliser l'opinion publique et à contribuer à faire progresser le désarmement nucléaire et la non-prolifération. Par la suite, à sa 125<sup>ème</sup> Assemblée (Berne, octobre 2011), l'UIP a tenu une réunion-débat sur le thème Armes nucléaires : Vers l'option zéro. Enfin, en 2012, l'UIP a publié un guide intitulé Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, qui fait un état des lieux complet des informations disponibles sur le sujet, des documents essentiels.

8. Nous devons poursuivre ce combat avec toutes les forces que nous pouvons rassembler. Il faut que partout dans le monde, les parlements se mobilisent pour faire disparaître la notion de "dissuasion nucléaire" une bonne fois pour toutes, car elle encourage la possession ad vitam aeternam d'armes nucléaires et justifie l'emploi de sommes colossales pour moderniser les arsenaux nucléaires quand cet argent pourrait être utilisé pour régler les problèmes les plus pressants de l'ensemble de l'humanité, tels que la faim, la pauvreté et la précarité.

9. Ces dix dernières années, les dépenses militaires ont atteint des sommets : 1 740 milliards de dollars E.-U., ce qui représente une augmentation de 49 pour cent, alors que les moyens qui sont investis dans la fabrication d'armes pourraient être utilisés pour combattre l'extrême pauvreté dont souffrent 1,4 milliard de personnes dans le monde, nourrir plus d'un milliard de personnes qui souffrent de la faim au quotidien, sauver les 7 millions d'enfants qui meurent chaque année de la faim et de maladies que l'on sait soigner et apprendre à lire et à écrire aux 775 millions d'adultes analphabètes.

10. La dimension humanitaire de l'emploi d'armes de destruction massive est un problème auquel la communauté internationale doit s'attaquer en profondeur.

11. L'article VI du TNP dispose que chaque Etat partie doit poursuivre des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace.

12. Les parlements, les gouvernements et la société civile doivent réaffirmer par tous les moyens possibles le besoin urgent que les Etats dotés de l'arme nucléaire se conforment à leurs engagements en vertu du point 5 du Plan d'action sur le désarmement nucléaire adopté par la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010. Plus précisément, les Etats dotés de l'arme nucléaire se sont engagés à réaliser des progrès concrets sur les mesures qui doivent conduire au désarmement nucléaire, et qui consistent notamment à :

- a) s'acheminer rapidement vers une réduction globale des stocks mondiaux de tous les types d'armes nucléaires;

- b) traiter la question de l'ensemble des armes nucléaires, quel qu'en soit le type et où qu'elles se trouvent, ce qui fait partie intégrante du processus général de désarmement nucléaire;
- c) réduire encore le rôle et l'importance des armes nucléaires dans tous les programmes, doctrines et politiques militaires et sécuritaires;
- d) examiner les politiques susceptibles d'éviter l'utilisation d'armes nucléaires et, à terme, de conduire à leur élimination, de réduire le risque de guerre nucléaire et de contribuer à la non-prolifération et au désarmement nucléaire;
- e) tenir compte de l'intérêt légitime des Etats qui ne détiennent pas d'armes nucléaires à ce que l'état opérationnel des systèmes d'armes nucléaires soit revu à la baisse de manière à renforcer la stabilité et la sécurité internationales;
- f) réduire le risque d'utilisation accidentelle d'armes nucléaires;
- g) accroître la transparence et renforcer la confiance mutuelle.

13. Les parlementaires de tous pays doivent dénoncer la rigidité dont font preuve certains Etats dotés de l'arme nucléaire et qui empêche la Commission sur le désarmement de créer une commission spéciale sur le désarmement nucléaire.

14. L'UIP et tous les parlements doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que, en attendant l'élimination totale des armes nucléaires, tous les Etats en possession de telles armes garantissent aux Etats qui n'en sont pas dotés qu'ils n'utiliseront pas ces armes ou ne menaceront pas de les utiliser et adoptent d'urgence, à cet effet, un instrument universel, inconditionnel et légalement contraignant offrant des garanties de sécurité.

15. L'UIP doit exiger que les trois piliers du TNP – désarmement, non-prolifération et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – soient strictement respectés, sans discrimination d'aucune sorte.

16. L'article IV du TNP affirme le droit inaliénable de tous les Etats parties de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination. La mise en cause de programmes destinés à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est donc non seulement contraire à l'esprit et à la lettre du TNP, mais fait en outre à l'encontre du mandat confié à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

17. Il faut que tous les parlementaires soutiennent l'adoption de mesures concrètes pour mettre fin aux restrictions inappropriées à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et à l'exportation de matériel, d'équipement et de techniques à destination de pays en développement à des fins pacifiques. Ils doivent respecter les choix et décisions de chaque Etat en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Ils doivent soutenir la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans différents pays et régions, dans le cadre de l'effort de non-prolifération nucléaire et de l'objectif de désarmement nucléaire.

18. Il est important d'appuyer la création d'une zone sans armes nucléaires au Moyen-Orient, comme cela a été proposé par une écrasante majorité de pays de la région, dans les résolutions 487 (1981) et 687 (1991) du Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi que dans d'autres résolutions que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptées par consensus. Outre le fait qu'elle contribuerait dans une grande mesure au désarmement nucléaire, la création d'une telle zone serait un progrès majeur dans le processus de paix au Moyen-Orient. Israël, qui est le seul pays de la région à ne pas être partie au TNP et qui n'a jamais déclaré son intention de le devenir, devrait renoncer aux armes nucléaires et soumettre toutes ses installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, et se conformer sans délai et sans condition préalable aux exigences justifiées de la communauté internationale.

19. Suite à une initiative de Cuba soutenue par les pays membres du Mouvement des pays non alignés, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en décembre 2012, la résolution 67/60, convoquant la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire pour le 26 septembre 2013 à New York.

20. La 129<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Genève, 2013) s'intéressera aux résultats de cette réunion et guidera les efforts résolus déjà entrepris par les parlements et les parlementaires en vue de l'élaboration d'un traité qui permettrait d'arriver à l'élimination totale des armes nucléaires, grâce auquel l'humanité pourrait vivre dans un mode de paix et assurer sa pérennité.